Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20260429-DEL_2026_033-DE

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN

6-033

..LLE-ET-VILAINE
..MENT : SAINT-MALO
.. : DOL DE BRETAGNE

MAIRIE DE MINIAC - MORVAN
DÉPARTEMENT d'ILLE et VILAINE - 35540
Tél : 02 99 58 51 77
Fax : 02 99 53 01 55

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 **PRÉSENTS : 22** **VOTANTS : 23**

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, après convocation légale le 24 avril 2026, sous la présidence de Monsieur COMPAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Olivier COMPAIN, Madame Nathalie MICHEL, Monsieur Daniel GARCON, Madame Nadia TERTRAIS, Monsieur Jean-Yves MACE, Madame Sandra MACE, Monsieur Jean-Yves BLOUIN, Madame Martine FORTIN, Monsieur Daniel STERN, Madame Isabelle CADUDAL, Monsieur Hubert GOGER, , Madame Claudine COQUELIN, Monsieur Pierrick RUELLAN, Monsieur Madelyn ROBIDOU, Madame Lucie SORT, Monsieur Mickaël GEORGES, Madame Léonor POINSOT, Monsieur Mathieu SIMON, Madame Sylvie URPHEANT, Monsieur Pierre-Yves OULHEN, Monsieur Richard JOUQUAN, Yann BRILLET.

ABSENTS- PROCURATIONS : Monsieur David GUELE procuration donnée à Monsieur Olivier COMPAIN.
ABSENTS EXCUSÉS : Madame Manuella FERON, Madame Sylvie MARTIN, Monsieur Guillaume MOUSSON, Madame Gisèle THIEULANT.

Madame Martine FORTIN a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026 - 033 – FINANCES – BUDGET ANNEXE DE LA MAISON MEDICALE – APPROBATION

Rapporteur : Monsieur Daniel GARCON

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le débat des orientations budgétaires,

Vu la commission finance du vendredi 24 avril 2026,

Vu le rapport de présentation du budget prévisionnel principal annexe de la maison médicale 2026,

Vu la délibération n°2023-077 du 18 septembre 2023 portant passage à la nomenclature M57 au 1er janvier 2024, adoptant le règlement budgétaire et financier, ainsi que le mode de vote des budgets par nature,

Vu l'instruction codificatrice M57,

Monsieur Daniel GARCON rappelle au conseil municipal que les dépenses et recettes de l'année 2026 ont été exposées précédemment et soumet à l'approbation de l'assemblée délibérante la nouvelle proposition de budget primitif pour l'exercice 2026 pour le budget annexe de la maison médicale.

Après avoir délibéré et à 0 voix « contre » et 23 voix « pour » des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **Approuve le budget primitif annexe de la maison médicale 2026 (tel que présenté en Annexe 03), qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :**
  - **Section de fonctionnement : 29 867.81 €**
  - **Section d'investissement : 242 517.66 €**

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20260429-DEL_2026_033-DE

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN

- Délègue au Maire, conformément au référentiel M57 (art. L5217-10-6 du CGCT), la possibilité de procé à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses d personnel, dans les limites suivantes (fixées par le code à 7,5 % maximum des dépenses réelles de chaque section).
-
- Autorise le maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

La secrétaire de séance,

Mme Martine FORTIN

Le Maire,

M. Olivier COMPAIN

